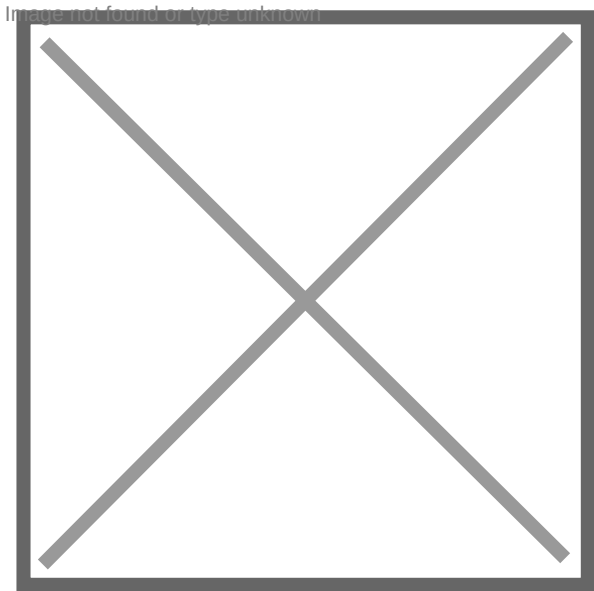




Litiges restitution documents dans médiathèque

Par **hachet**, le **04/06/2025** à **16:08**

Bonjour,

La médiathèque de ma ville a modifié les conditions de restitution des DVDs et des CDs depuis l'installation d'automates.

Auparavant, on remettait le DVD (ou le CD) à un employé qui en vérifiait en notre présence le contenu puis le scannait avec une douchette; de manière à valider complètement sa restitution.

Avec les automates ce sont les usagers qui placent le document (CD ou DVD) sur une plaque et la restitution est validée sous réserve d'un contrôle ultérieur .

Mais, le contrôle du contenu est réalisé ultérieurement et hors la présence de l'utilisateur.

Comment l'utilisateur peut-il défendre ses droits, si on lui signale ultérieurement que le DVD n'était pas dans sa pochette et on lui demande de le rembourser ?

Par **yapasdequoi**, le **05/06/2025** à **08:43**

Bonjour,

Vous pensez vraiment qu'il y aura un contrôle ?

Par **hachet**, le **05/06/2025** à **09:56**

@YAPASDEQUOI

Oui, il y a certainement un contrôle parce qu'un autre utilisateur empruntant un document audiovisuel ne doit pas , arrivé chez lui, constater que l'étui est vide.

En principe tous les documents en rayon sont complets.

Cependant, moi-même si j'emprunte un coffret sur lequel est inscrit 3 CD + livret , je vérifie leur présence avant de valider sur l'automate, pour leur sortie .

Mais beaucoup d'utiliateurs ne vérifient pas le contenu

Par **yapasdequoi**, le **05/06/2025** à **09:59**

Peut-être, mais il peut aussi être accusé...